

FICHE D'ÉVALUATION ANNUELLE

DU PLAN D'ACTION FFADA+ DE L'AFAC

RAPPORT ANNUEL DÉCRIVANT LES **PROGRÈS RÉALISÉS PAR L'AFAC**
DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRIS DANS NOTRE

PLAN D'ACTION RELATIF AUX **FFADA+**

2022-23



TABLE DES MATIÈRES



VUE D'ENSEMBLE	3
CONTEXTE DU PLAN D'ACTION DE L'AFAC	5
CADRE D'ANALYSE	6
LE SUIVI DES PROGRÈS	7
RÉSUMÉ DE LA FICHE D'ÉVALUATION	8
ANALYSE DE LA FICHE D'ÉVALUATION	9
CULTURE ET LANGUE	9
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	12
SÉCURITÉ HUMAINE	16
SCÈNE INTERNATIONALE	28
JUSTICE	33
SENSIBILISATION DU PUBLIC	41
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION DE L'AFAC	53
ANALYSE GLOBALE ET PROCHAINES ÉTAPES	54

VUE D'ENSEMBLE

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est un organisme autochtone national qui cherche à promouvoir le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes, des filles et des personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre+ (FF2ETDIG+) autochtones de l'île de la Tortue et de l'Inuit Nunangat. Ce faisant, l'AFAC s'engage à défendre et à élaborer des actions concrètes pour assurer la sécurité des personnes que nous représentons et mettre fin au génocide en cours des femmes, filles, bispirituelles, transgenres et personnes de genre diversifié+ autochtones disparues et assassinées (FFADA+).

Le 3 juin 2021, l'AFAC a publié son propre plan d'action pour mettre fin à ce génocide et entamer le processus de guérison des FF2ETDIG+ autochtones. Dans *Nos appels, nos actions*, nous avons décrit 66 actions pratiques, mesurables et chiffrées que l'AFAC entreprend pour répondre aux appels à la justice lancés par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA).

Le 3 juin 2022, un an après la publication de *Nos appels, nos actions*, l'AFAC a publié la première édition du tableau de bord de l'AFAC, qui évalue les progrès réalisés pour mettre fin au génocide des FF2ETDIG+ autochtones. Dans notre première fiche d'évaluation, nous avons noté la mise en œuvre complète ou des progrès substantiels pour 40 actions, quelques progrès pour 18 actions, et peu ou pas de progrès pour huit actions. À l'issue de la première année, nous étions ravis de la croissance de nos pavillons de résilience, qui fournissent des services essentiels de guérison et de navigation dirigés par des aînées, en personne et en ligne, aux FF2ETDIG+ autochtones. Cependant, nous avons compris que le travail n'était pas terminé et nous nous sommes engagées à étendre notre travail existant et à mettre en œuvre chaque action décrite dans notre plan d'action.

Ce rapport décrit les progrès réalisés par l'AFAC depuis la publication de notre dernière fiche d'évaluation dans la mise en œuvre de notre plan d'action et les prochaines mesures à prendre.





CONTEXTE DU PLAN D'ACTION DE L'AFAC

Suite à la publication du rapport final de l'enquête nationale et des 231 appels à la justice, en juin 2019, l'AFAC a pris sur elle de répondre aux demandes de ses membres. Pour cette raison, nous avons rencontré des FF2ETDIG+ autochtones de toute l'île de la Tortue et de l'Inuit Nunangat pour discuter de la façon dont nous devrions procéder pour les 231 appels à la justice. Cette démarche a abouti à la création de 66 actions concrètes nécessaires pour mettre fin au génocide auquel sont confrontées les FF2ETDIG+ autochtones. Ces actions constituent le plan d'action de l'AFAC, intitulé *Nos appels, nos actions*, publié en juin 2021.

Chaque action a été méticuleusement créée pour s'attaquer aux quatre voies par lesquelles la violence à l'encontre des FF2ETDIG+ autochtones se perpétue et se maintient. Ces voies, qui ont été définies par l'Enquête nationale sur les FFADA, sont les suivantes :

1. les traumatismes historiques, multigénérationnels et intergénérationnels;
2. la marginalisation économique et sociale;
3. le maintien du statu quo et le manque de volonté institutionnelle;
4. la négligence de l'action et de l'expertise des femmes, des filles et des personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre autochtones.

Afin d'aborder chacune de ces voies, le plan d'action de l'AFAC a été explicitement conçu pour inclure des approches dirigées par les Autochtones privilégiant les survivantes, des approches décolonisées, fondées sur les distinctions et tenant compte des traumatismes subis. Par conséquent, la fin de la violence et de l'injustice à l'égard des FF2ETDIG+ autochtones sera obtenue par les moyens suivants :

- faciliter les voies de la guérison holistique au moyen des pavillons de résilience de l'AFAC;
- mise en place de cinq lignes téléphoniques gratuites d'assistance par des aînées;
- fournir aux FF2ETDIG+ autochtones les outils dont elles ont besoin pour entrer sur le marché du travail ou devenir entrepreneures et réussir sur le plan économique;
- plaider pour que le gouvernement du Canada s'éloigne des approches coloniales en cours en opérant un changement transformationnel;
- exhorter le gouvernement du Canada à impliquer les FF2ETDIG+ autochtones dans les tables de décision clé afin de s'assurer que leurs expériences particulières, leurs visions du monde et leurs perspectives guident les décisions qui déterminent leur vie et leur sécurité.





Notre plan d'action vise à :

- prendre des mesures concrètes pour répondre aux 231 appels à la justice;
- mettre en œuvre des soutiens et des programmes de guérison holistique, y compris l'intervention et la prévention de la violence dans l'ensemble du Canada;
- réduire la pauvreté en soutenant l'indépendance économique et la résilience;
- sensibiliser le public aux causes profondes de la discrimination et de la violence envers les FF2ETDIG+ autochtones;
- faire tomber les barrières coloniales et promouvoir l'autodétermination des FF2ETDIG+ autochtones

CADRE D'ANALYSE

Afin d'évaluer les progrès réalisés pour chaque objectif et les prochaines étapes immédiates, nous évaluerons nos progrès à l'aide des critères suivants :

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

Cette catégorie est réservée aux actions qui ont été achevées au cours de l'année précédente (de juin 2021 à mai 2022).

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

Cette catégorie est réservée aux actions qui ont été achevées, presque achevées ou qui ont connu des progrès considérables au cours de l'année écoulée (de juin 2022 à mai 2023).

QUELQUES PROGRÈS

Cette catégorie décrit les actions qui ont enregistré certains progrès, mais qui nécessitent davantage de travail pour les mener à bien et répondre aux appels à la justice qui ont été lancés.

PEU OU PAS DE PROGRÈS

Cette catégorie décrit les actions qui n'ont pas ou peu progressé.



LE SUIVI DES PROGRÈS

L'AFAC a évalué toutes les actions proposées et les points de repère mesurables décrits dans le plan d'action afin de donner un aperçu des progrès que nous avons réalisés depuis la publication de notre dernière fiche d'évaluation. Nos évaluations globales sont déterminées par la manière dont nous avons atteint les objectifs mesurables définis dans le plan d'action.

Notre analyse se fonde sur les progrès réalisés dans les sept catégories décrites dans le document Nos appels, notre action :

- la culture et la langue;
- la santé et le bien-être;
- la sécurité humaine;
- la scène internationale;
- la justice;
- la sensibilisation du public;
- la mise en œuvre et la surveillance du plan d'action de l'AFAC.



RÉSUMÉ DE LA FICHE D'ÉVALUATION

L'AFAC a suivi les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son plan d'action à travers sept catégories. Vous trouverez ci-dessous un résumé de nos progrès :

PRIORITÉS À COURT TERME	PROGRÈS
Culture et langue	Toutes les actions de cette catégorie ont été menées à bien ou ont enregistré des progrès substantiels, notamment grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme du pavillon de résilience.
Santé et bien être	Toutes les actions de cette catégorie ont été menées à bien ou ont enregistré des progrès substantiels, grâce à plusieurs publications de recherche, à des formations, à des boîtes à outils et à des ressources en ligne créées par l'AFAC au cours de l'année écoulée.
Sécurité humaine	L'AFAC avait mené à bien l'une des actions de cette catégorie l'année précédente, 13 autres actions étant considérées comme achevées ou ayant enregistré des progrès substantiels. Cependant, quatre actions de cette catégorie n'ont fait l'objet que d'une action partielle, et une action n'a connu que peu ou pas de progrès.
International	Dans cette catégorie, quatre actions ont été menées à bien ou ont enregistré des progrès substantiels, tandis qu'une action de cette catégorie a progressé de manière satisfaisante.
Justice	Huit actions de l'AFAC dans cette catégorie sont achevées ou partiellement achevées. Deux actions de cette catégorie ont progressé depuis la publication de notre dernière fiche d'évaluation.
Sensibilisation du public	L'AFAC a déjà achevé deux des actions de cette catégorie, 16 autres actions étant achevées ou partiellement achevées. Quatre actions de cette catégorie n'ont fait l'objet que de quelques actions, tandis qu'une action de cette catégorie n'a toujours pas progressé.
Mise en œuvre et suivi du plan d'action de l'AFAC	Toutes les actions de cette catégorie ont été achevées ou sont partiellement achevées.
Dans l'ensemble	<p>Au cours des deux dernières années, l'AFAC a réalisé des progrès substantiels pour répondre aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les FF2ETDIG+ autochtones par la mise en œuvre de notre plan d'action.</p> <p>Au cours des deux dernières années, l'AFAC a réalisé des progrès substantiels pour répondre aux appels à la justice des FF2ETDIG+ autochtones par la mise en œuvre de notre plan d'action.</p> <p>En 2023, nous avons réalisé des progrès substantiels ou achevé 51 actions, 13 actions ont progressé et seulement deux actions n'ont que peu ou pas progressé.</p> <p>Malgré ces progrès considérables, l'AFAC est consciente qu'il reste encore beaucoup à faire pour soutenir les FF2ETDIG+ survivantes et leurs familles. L'AFAC s'engage à poursuivre son action urgente pour répondre aux appels à la justice.</p>





ANALYSE DE LA FICHE D'ÉVALUATION

CULTURE ET LANGUE

« De façon générale, le droit à la culture et à l'identité se définit comme le fait d'avoir accès à sa culture, d'y participer et d'en profiter, ce qui comprend le droit des personnes et des communautés de connaître, de comprendre, de visiter, d'utiliser, de conserver, d'échanger et de développer leur héritage culturel et leurs expressions culturelles ainsi que de profiter de l'héritage et des expressions culturelles des autres. Cela comprend par ailleurs le droit de participer à la détermination, à l'interprétation et au développement de l'héritage culturel de même qu'à la conception et à la mise en œuvre des politiques et de programmes qui protègent cette culture et cette identité. »
(Réclamer notre pouvoir et notre place, p. 133)



CULTURE ET LANGUE

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>12.3</p> <p>N°1</p> <p>Élaborer un programme culturel et linguistique.</p>	<p>Programme culturel et linguistique pour les femmes autochtones élaboré et mis en œuvre au bureau national (Centre d'innovation économique et sociale), par l'intermédiaire des associations provinciales et territoriales membres (APTM) et dans les pavillons de résilience.</p>	<p>Depuis avril 2022, plus de 2 500 FF2ETDIG+ autochtones se sont inscrites à des ateliers de pavillons de résilience dirigés par des aînées, qui favorisent les liens avec la langue et la culture au moyen d'activités fondées sur les connaissances et les pratiques traditionnelles. Malgré les rénovations en cours au Pavillon de résilience Wabanaki, l'AFAC a organisé 20 événements en personne depuis juillet 2022, touchant plus de 370 FF2ETDIG+ autochtones. De même, le Pavillon de résilience de Chelsea a accueilli plus de 350 invitées en personne, dont 65 personnes pour des retraites d'une journée ou d'une nuit.</p> <p>L'AFAC a poursuivi son travail pour étendre le réseau des pavillons de résilience, ayant soumis depuis notre dernière fiche d'évaluation 15 propositions, dont sept ont été approuvées. Nous avons également continué notre appui à deux de nos APTM, pour l'élaboration de leurs propres pavillons. L'AFAC a également tenu une campagne virtuelle de levée de fonds pour le Pavillon de résilience Wabanaki pour mener bien des rénovations sur la propriété.</p> <p>Depuis l'ouverture, en 2022, le Centre d'innovation sociale, économique et culturelle (CISEC) de l'AFAC a offert de nombreux programmes et services culturels et linguistiques. Une véritable galerie d'art mettant en vedette des œuvres créées par des FF2ETDIG+ autochtones a été intégrée au Centre d'innovation (CISEC). Les œuvres de la galerie d'art peuvent être achetées par l'intermédiaire d'Artisanelle, un projet géré par l'AFAC.</p> <p>Le projet langues patrimoniales de l'AFAC s'est terminé en février 2023. Nous avons produit dans le cadre de ce projet 14 leçons vidéo en ligne, d'environ 15 minutes chacune, pour enseigner le vocabulaire et les concepts de base en michif, inuktitut et plusieurs langues des Premières Nations. L'AFAC a aussi produit 48 heures d'ateliers de langues en ligne dont ont bénéficié 240 participantes.</p> <p>En mars 2023, l'AFAC a complété son projet de langue traditionnelle relatif aux personnes 2ELGBTQQIA+, dans le cadre duquel nous avons créé de nouvelles ressources d'apprentissage en ligne pour faire connaître davantage l'histoire des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au Canada. Grâce à ce projet, nous avons pu dispenser une formation sur les enseignements traditionnels, la langue et les rôles culturels des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.</p>



CULTURE ET LANGUE- CONT.

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
2.4; 2.5	<p>N°2</p> <p>Organiser, au bureau national et dans les pavillons de résilience, une exposition d'œuvres d'art relatives aux FFADA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appel national pour des œuvres d'art à exposer au Centre. • Œuvres destinées aux pavillons retenues et œuvres achetées et installées. • Organisation d'une exposition publique et de visites organisées. 	<p>L'AFAC avait déjà organisé un appel national à soumettre des œuvres d'art pour le Pavillon de résilience et y a dédié des œuvres d'art commémoratives, en plus d'un espace commémoratif extérieur, au bureau national, où l'on peut voir des robes rouges.</p> <p>De plus, l'AFAC a tenu une exposition publique d'œuvres d'art sur le thème des FFADA+ à notre (CISEC) de juin à septembre 2022. Au cours de cette période, nous avons tenu un volume élevé de visites guidées qui mettaient en vedette nos espaces d'exposition. Nous avons tenu une autre exposition FFADA+ pour commémorer la Journée de la robe rouge (5 mai 2023), y compris le dévoilement d'une œuvre d'art permanente relative aux FFADA+, qui sera exposée au Centre d'innovation.</p> <p>On peut acheter les œuvres qui figurent dans la galerie d'art du bureau national en s'adressant à Artisanelle; le projet est géré par l'AFAC.</p>
7.5	<p>N°3</p> <p>Développer une programmation culturelle et linguistique programmation culturelle et linguistique.</p>	<p>En consultation avec vos aînés, nous avons élaboré une série de programmes culturels et linguistiques basés sur la terre, en ligne et offerts au Pavillon de résilience.</p>	<p>Le Pavillon de résilience de Chelsea et le pavillon Wabanaki sont tous deux situés sur de grandes propriétés, avec des espaces idéaux pour la guérison par la terre grâce à des programmes dirigés par des aînés, y compris des cérémonies traditionnelles et des activités d'agriculture.</p> <p>Au cours de l'année écoulée, l'AFAC a continué à soumettre des propositions en vue d'étendre le réseau et la programmation des pavillons de ressourcement à travers le Canada. L'AFAC a continué à soutenir les APTM dans la création de propositions de pavillons de résilience et espère étendre le réseau au cours de l'année à venir.</p> <p>Depuis juin 2022, l'AFAC a continué à travailler sur son projet de langues patrimoniales et sur les projets de langue traditionnelle relatifs aux 2ELGBTQ+. Ces projets soutiennent la langue par des vidéos en ligne et des ateliers qui enseignent le vocabulaire et les concepts de base en michif, en inuktitut et dans plusieurs langues des Premières Nations.</p>





SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

« Lorsque les droits à la culture et à l'identité sont compromis, le droit à la santé s'en trouve également menacé. En concordance avec les visions du monde autochtones, nous définissons la santé comme un état holistique de bien-être, sur les plans mental, émotionnel, physique et spirituel. Ainsi, la santé ne constitue pas seulement l'absence d'une maladie ou d'une invalidité. Le droit à la santé est lié à d'autres droits fondamentaux, comme l'accès à l'eau potable et à des infrastructures adéquates dans les communautés. De façon plus générale, le droit à la santé vise plutôt la prévention des préjudices envers les autres, la protection de la santé des enfants et des familles ainsi que la santé mentale. Nous reconnaissons que l'absence de services adaptés sur le plan culturel, l'absence de services dans la communauté et d'autres facteurs liés à la santé placent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones dans des situations de vulnérabilité où elles deviennent la cible d'actes violents. »
(Réclamer notre pouvoir et notre place, p. 134)



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #



PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°4</p> <p>Poursuivre la politique de santé, la recherche, la formation et les programmes en cours pour soutenir les initiatives de santé menées par les Autochtones, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre fin à la stérilisation forcée; • santé mentale et bien-être; • cannabis; • vieillissement; • épigénétique; • réduction des méfaits; • suicide. <p>7.1; 7.3; 7.4; 7.6; 18.18; 18.19</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de positions politiques. • Recherches menées. • Élaboration de modules de formation, de boîtes à outils et de matériel pédagogique. • Programmes administrés par le Pavillon de résilience. • Programmes administrés par l'unité de la Santé. 	<p>Analyse comparative entre les sexes culturellement pertinente (ACSCP)</p> <p>Créé en 2007, le cadre ACSC est au cœur du travail de l'AFAC et établit une approche qui repose sur le fondement qui inclut les FF2ETDIG+ autochtones. Au cours de l'année écoulée, l'AFAC a continué à développer l'ACSCP afin de favoriser l'autonomisation et l'action des FF2ETDIG+ autochtones.</p> <p>Depuis la dernière fiche d'évaluation, l'AFAC a demandé aux membres des communautés autochtones, aux défenseurs des droits, aux chercheurs et aux experts en politique de lui faire part de leurs commentaires sur le cadre de l'ACSCP. En conséquence, l'AFAC a publié Culturally Relevant Gender-Based Analysis: A Roadmap for Policy Development [l'Analyse comparative entre les sexes culturellement pertinente : feuille de route pour élaborer des politiques], un guide accessible et pratique pour l'application du cadre de l'ACSCP dans tous les secteurs de politiques.</p> <p>Génération pour l'égalité (GPÉ)</p> <p>La plateforme GPÉ a été créée pour permettre aux jeunes d'accéder à de l'information, de poser des questions et d'entrer en communication avec d'autres personnes qui travaillent fort pour garantir l'égalité et la diversité des genres. Cette plateforme inclut et célèbre les voix et les expériences des jeunes Autochtones de tous genres.</p> <p>En août 2022, l'AFAC animait le premier sommet GPÉ, au Pavillon de résilience de Chelsea. Le sommet a rapproché des jeunes des Premières Nations, des Métis et des Inuits de diverses identités de genre.</p> <p>Cercle de soins en matière de démence</p> <p>Les programmes de l'AFAC relatifs au vieillissement et à la démence offrent un soutien fondé sur des données probantes et culturellement adapté aux personnes autochtones atteintes de démence et à leurs soignants. Le projet « Circle of Care », qui a pris fin en mars 2023, a donné à l'AFAC l'occasion de soutenir et d'éduquer les aidants autochtones qui soutiennent leurs proches atteints de démence.</p> <p>Au cours des derniers mois du projet, l'AFAC a organisé des cercles de partage virtuels afin de discuter avec les soignants et de recueillir leurs commentaires sur les documents de la boîte à outils du Cercle de soins. La boîte à outils créée dans le cadre de ce projet sera essentielle pour soutenir les futurs ateliers sur la démence.</p>



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°4 (CONT.) Poursuivre la politique de santé, la recherche, la formation et les programmes en cours pour soutenir les initiatives de santé menées par les Autochtones, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre fin à la stérilisation forcée; • santé mentale et bien-être; • cannabis; • vieillissement; • épigénétique; • réduction des méfaits; • suicide. <p>2.5; 3.2; 7.1-7.3; 7.5-7.6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de positions politiques. • Recherches menées. • Élaboration de modules de formation, de boîtes à outils et de matériel pédagogique. • Programmes administrés par le Pavillon de résilience. • Programmes administrés par l'unité de la Santé. 	<p>ITSS</p> <p>Au cours de l'année écoulée, l'AFAC a poursuivi son travail sur les infections transmissibles sexuellement et les infections transmises par le sang grâce à un financement de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits. Ce travail vise à soutenir les interventions et l'éducation en matière de santé sexuelle pour les FF2EADA+ autochtones qui sont culturellement pertinentes, basées sur le genre et tenant compte des traumatismes subis.</p> <p>Depuis juin 2022, l'AFAC a créé des fiches d'information à l'intention des prestataires de soins de santé et organisé un concours de conception de préservatifs. Le 31 mars, l'AFAC a terminé une enquête nationale visant à identifier les lacunes et les obstacles et à fournir des conseils sur l'élaboration de ressources éducatives destinées à la prévention, au dépistage et au traitement des ITSS.</p> <p>Santé buccodentaire</p> <p>Entre janvier et avril 2023, l'équipe des politiques de santé s'est engagée dans une recherche sur la lutte contre le racisme et la discrimination dans le système de santé canadien. Dans le cadre de ce projet, l'AFAC a impliqué des membres de la communauté en organisant quatre séances de mobilisation virtuelles et quatre en personne, ainsi qu'une enquête auprès de 40 dentistes, hygiénistes dentaires et étudiants en dentisterie afin de comprendre les lacunes et les obstacles en matière de santé buccodentaire. À l'issue de ce projet, en avril, l'AFAC a rédigé un rapport de synthèse sur ses engagements, qui comprend des recommandations pour lever les obstacles aux soins de santé buccodentaire.</p> <p>Plus de 2 500 FF2ETDIG+ autochtones se sont inscrites aux programmes des pavillons de résilience depuis avril 2022. L'AFAC collabore étroitement avec les APTM pour établir des pavillons de résilience dans chaque province et territoire.</p>



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
2.5; 3.2; 7.1-7.3; 7.5-7.6	<p>N°5</p> <p>Établir des pavillons de résilience dans tout le Canada pour la guérison holistique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pavillons de résilience établis en territoires algonquin (Québec) et wabanaki (Nouveau Brunswick). • Pavillons de résilience établis en Alberta et dans le Nord. • Plans pour l'établissement de pavillons de résilience dans tout le pays. 	<p>Des pavillons de résilience ont été établis en territoires algonquin (Québec) et wabanaki (Nouveau-Brunswick). On y a dispensé de la programmation virtuelle et en personne en 2022.</p> <p>L'AFAC continue de soumettre des propositions pour établir des pavillons de résilience à travers le Canada. Depuis juin 2022, l'AFAC a soumis 15 propositions de pavillons de résilience, dont sept ont été approuvées. En 2023, l'AFAC a travaillé avec les APTM du Manitoba et de la Colombie-Britannique pour rédiger des propositions de construction de nouveaux pavillons de résilience.</p> <p>Il est actuellement prévu d'étendre le réseau de pavillons de résilience à l'ensemble des provinces et des territoires.</p>
3.4; 4.3; 7.1; 7.3; 18.18; 18.19	<p>N°6</p> <p>Programme de prévention de la traite des êtres humains : poursuite de la recherche, des politiques et de la guérison dans les pavillons de résilience pour les personnes de diverses identités de genre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un programme pilote de guérison des terres pour les victimes de la traite des êtres humains. • Document de synthèse sur la traite des êtres humains et document de recherche internationale sur la traite des êtres humains. 	<p>En 2021, l'unité des politiques et de la recherche de l'AFAC a mis en place un cercle consultatif et a organisé des séances de mobilisation sur la traite des êtres humains. Au cours de la première année, quatre ateliers pilotes ont été organisés pour recueillir les réactions et développer le programme.</p> <p>Depuis juin 2022, l'AFAC a organisé quatre ateliers virtuels, deux ateliers en personne et un atelier en personne de trois jours au Pavillon de résilience de Chelsea. D'autres recherches et ateliers auront lieu en 2024.</p> <p>L'AFAC a également rédigé un document d'orientation sur la traite des êtres humains, examinant la manière dont les questions intercompétences créent et entretiennent les problèmes liés à la traite des êtres humains relativement aux FFADA+.</p>





SÉCURITÉ HUMAINE

« De nombreuses rencontres relatées portaient sur le droit fondamental à la sécurité. Par droit à la sécurité, nous entendons un droit physique ainsi qu'un droit social. D'un point de vue physique, le droit à la sécurité comprend le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle, y compris la prise en charge de sa propre santé physique et mentale ainsi que la protection de son intégrité psychologique. Au Canada, la Charte canadienne des droits et libertés protège les individus contre les préjudices psychologiques graves perpétrés par l'État. En matière de sécurité sociale à l'échelle internationale, le droit à la sécurité signifie que l'État doit offrir des services de protection ou une assistance de service social, et garantir la protection de l'ensemble de la population au moyen de services essentiels comme la santé, le logement et l'accès à l'eau, à la nourriture, à l'emploi, à des moyens de subsistance et à l'éducation. Cet aspect redistributif fait que le droit à la sécurité sociale représente un facteur important de la santé et de l'harmonie d'une communauté et de la réduction de la pauvreté. »

(Réclamer notre pouvoir et notre place, p. 135).

SÉCURITÉ HUMAINE

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°7</p> <p>7 Élaborer et mettre en œuvre un programme de santé et de richesse financières à l'intention des femmes autochtones.</p> <p>4.1; 4.2; 4.4</p>	<p>Série d'ateliers en ligne conçus pour fournir aux femmes autochtones les outils dont elles ont besoin pour assurer leur santé et leur prospérité financières.</p>	<p>Grâce à #BeTheDrum, les entrepreneures FF2ETDIG+ autochtones peuvent accéder à un soutien en matière de sensibilisation et de navigation. Ce programme est conçu pour renforcer les compétences des femmes autochtones qui entrent dans la sphère de la gestion d'entreprise ou de l'entrepreneuriat. Les offres comprennent le mentorat par les pairs, le soutien à la navigation pour aider au brainstorming et aux ateliers de planification d'entreprise, ainsi que des questions-réponses sociales en direct. Le financement de #BeTheDrum a récemment été approuvé, ce qui permettra de poursuivre et d'étendre le programme.</p> <p>En octobre 2022, l'AFAC et Emploi et Développement social Canada ont lancé le Programme national d'apprentissage (PNA). Dans le cadre de ce programme, l'AFAC mettra en relation des FF2ETDIG+ autochtones avec des petites et moyennes entreprises. Les apprenties auront l'occasion d'acquérir des compétences et d'explorer de nouvelles possibilités de carrière, tout en démarrant leur carrière dans certains des domaines les plus demandés au Canada.</p> <p>En février 2023, l'AFAC a annoncé qu'elle lançait un programme supplémentaire avec la Fondation canadienne des femmes, appelé « The Indigenous Women's Entrepreneur Accelerator program ». Ce programme s'appuiera sur #BeTheDrum, afin d'autonomiser les FF2ETDIG+ autochtones entrepreneures qui cherchent à développer leur entreprise en démarrage. Ce programme proposera des ateliers et des ressources sur un large éventail de sujets, tels que la stratégie, le marketing traditionnel et numérique, le financement et les ressources humaines.</p> <p>En mars 2023, l'AFAC a commencé à accepter des FF2ETDIG+ autochtones de tout le Canada pour participer à un programme d'initiative de leadership de 19 semaines. Le programme comprendra des discussions sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'édification de la nation • l'obligation de rendre compte et les rapports de performance • la communication professionnelle • la gestion de projets • la planification financière.



SÉCURITÉ HUMAINE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.3; 4.5; 16.20	<p>N°8</p> <p>Rechercher et développer une stratégie de revenu de base pour lutter contre la marginalisation économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie de revenu de base est élaborée et présentée au gouvernement en vue de sa mise en œuvre. • Élaboration d'une campagne de sensibilisation du public. 	<p>En 2022, l'AFAC a soumis des propositions visant à développer une stratégie de revenu de base pour les FF2ETDIG+ autochtones. Malheureusement, nous n'avons pas encore obtenu de financement pour développer une stratégie de revenu de base.</p> <p>Depuis la dernière fiche d'évaluation, l'AFAC a saisi l'occasion de rencontrer d'autres organisations, telles que la Coalition Canada revenu de base, afin de discuter de stratégies de revenu de base et de possibilités de mobilisation future.</p>
4.1; 4.6; 4.7; 12.14; 12.11; 16.1; 16.18; 16.19; 18.25	<p>N°9</p> <p>Élaborer un prototype de modèle de logement abordable et culturellement adapté, sur ou hors réserve.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des relations avec les partenaires. • Prototype d'une "petite maison" développé et construit. • Stratégie nationale de financement et de construction de ces logements élaborée avec les partenaires. 	<p>En 2022, l'AFAC a commencé à travailler sur trois projets liés au logement abordable et culturellement approprié pour les FF2ETDIG+ autochtones. Pendant cette période, nous avons développé de nouvelles relations avec le Bureau du défenseur fédéral du logement (BDFL) et la Société canadienne d'hypothèques et du logement (SCHL).</p> <p>Au début de l'année 2023, l'AFAC a créé un prototype de logement abordable et culturellement approprié ainsi qu'une stratégie nationale en matière de logement. Grâce à ces projets, l'AFAC a réalisé une analyse documentaire et une enquête approfondie pour déterminer à quoi ressemblerait un modèle de logement abordable. D'autres actions sont actuellement en cours pour obtenir le financement nécessaire à la construction du prototype de logement.</p> <p>En mars 2023, l'AFAC a également commencé à travailler sur un projet d'un an avec le BDFL. Dans le cadre de ce projet, l'AFAC défendra le droit fondamental à un logement adéquat pour les personnes Deux-Esprits, transgenres, non binaires et de diverses identités de genre autochtones. Pour ce faire, l'AFAC effectuera des analyses documentaires et s'engagera avec des membres de la communauté et des experts pour comprendre les expériences vécues par les personnes Deux-Esprits, transgenres, non binaires et de diverses identités de genre autochtones en ce qui concerne le logement et le sans-abrisme.</p>



SÉCURITÉ HUMAINE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°10</p> <p>Préserver les fichiers Sœurs par l'esprit de l'AFAC Préserver la base de données sur les FFADA de l'AFAC.</p> <p>4.1; 4.6; 4.7; 12.14; 12.11; 16.1; 16.18; 16.19; 18.25</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Numérisation des dossiers Sœurs par l'esprit. • Embauche d'une archiviste salariée. • Développement d'un portail de connaissances spécifiques. 	<p>Avec une unité FFADA+, l'AFAC s'efforce de documenter, de préserver les fichiers et de fournir des données sur les FFADA+ à l'initiative de la communauté.</p> <p>En 2022, l'AFAC a développé la plateforme Passage sécuritaire, une base de données interactive où les membres des familles de FFADA+ peuvent partager des informations et des fichiers, contribuant ainsi à la préservation des données et des fichiers. Les nouvelles fonctionnalités de la plateforme comprennent une carte des ressources communautaires et un espace de commémoration et de partage d'histoires.</p> <p>L'unité FFADA+ disparues et l'unité Santé ont également produit cinq documents de recherche FFADA+ sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inégalités systémiques et questions inter-compétences dans la traite des êtres humains et les FFADA+; • indicateurs qualitatifs dans une stratégie de données sur les FFADA+; • un problème de métastases : l'incarcération et les effets intergénérationnels du génocide FFADA+; • Art, absence et sensibilisation : comment l'art et le savoir Autochtones peuvent être utilisés au mieux pour enquêter sur le génocide des FFADA+ autochtones et honorer leurs vérités; • racisme systémique dans les soins de santé. <p>Au cours de l'été 2022, l'AFAC a engagé un archiviste pour établir une bibliothèque en personne et électronique où les utilisateurs peuvent accéder à des ressources sur un large éventail de sujets, y compris les Sœurs par l'esprit. En plus des ressources de l'AFAC, la bibliothèque donnera accès aux ressources d'autres organisations dirigées par des Autochtones et aidera les lecteurs à accéder à des publications électroniques.</p>



SÉCURITÉ HUMAINE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.8; 4.2	<p>N°11</p> <p>Formation des prêteurs et des bailleurs de fonds.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de matériel de formation pour les prêteurs et les bailleurs de fonds. Formation complémentaire dispensée aux établissements de crédit. 	<p>L'AFAC a déjà développé une formation pour les prestataires de services travaillant avec les personnes 2ELTBTQQIA+ autochtones par le biais de notre plateforme « Rétablir le cercle ». En outre, une formation a également été développée pour les travailleurs de soutien communautaire travaillant avec les FF2ETDIG+ autochtones, ainsi qu'une formation spécifique pour les industries de l'hôtellerie et du transport afin d'identifier les cas de traite des êtres humains.</p> <p>L'AFAC a également créé une boîte à outils sur les meilleures pratiques en matière de collecte de données relatives aux FFADA+. Cette boîte à outils aide les personnes travaillant dans le domaine de l'application de la loi à apporter un soutien approprié aux familles des FFADA+ et aux survivantes.</p> <p>En avril 2023, l'AFAC a publié une boîte à outils sur le logement à l'intention des propriétaires, qui sera présentée sur la plateforme Passage sécuritaire, afin de soutenir les droits au logement et l'accessibilité des FF2ETDIG+ autochtones.</p> <p>L'AFAC continue d'examiner le matériel existant afin de déterminer les besoins supplémentaires en matière de formation et espère commencer à augmenter les possibilités de formation pour les prêteurs et les bailleurs de fonds au cours de l'année à venir.</p>
1.8; 5.5; 16.5	<p>N°12</p> <p>Développer des programmes de sécurité pour les femmes autochtones au moyen de la technologie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie a été élaborée pour établir un partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile afin de munir les femmes autochtones des points chauds et d'autres zones avec de téléphones portables. 	<p>L'AFAC a continué à faire pression sur les représentants du gouvernement fédéral en ce qui concerne le droit à la connectivité Internet dans les zones reculées. L'AFAC a également travaillé avec les APTM du Nord pour faire pression sur les autorités locales afin d'améliorer les services de connectivité.</p> <p>Le 28 septembre 2022, avec Trust of the Americas et l'Organisation des États américains (OEA), nous avons annoncé le lancement du projet DigiSpark Canada. Ce projet permet à l'AFAC d'offrir une formation en compétences numériques aux FF2ETDIG+ autochtones afin de lutter contre la marginalisation économique. Actuellement, la formation dans le cadre de ce programme est offerte par le Centre d'innovation économique et sociale.</p>



SÉCURITÉ HUMAINE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #



	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
4.1	<p>N°13</p> <p>Plaider en faveur de la protection de l'eau et de l'octroi de droits personnels à l'eau au Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Recherches menées sur des masses d'eau avec des « droits personnels ». Campagne de plaidoyer auprès du gouvernement pour affirmer la protection de l'eau et reconnaître des droits personnels aux masses d'eau au Canada . 	<p>En 2022, l'AFAC a continué à travailler sur le projet Water Carriers [Porteuses d'eau], une plateforme en ligne qui partage les connaissances des femmes autochtones sur l'eau et plaide en faveur d'une meilleure protection de l'eau et d'une représentation accrue aux tables de décision. L'AFAC développe actuellement cette plateforme pour rassembler les perspectives régionales des 13 provinces et territoires afin de créer des vidéos, du matériel éducatif, des fiches d'information et une variété d'autres ressources.</p> <p>En 2022, l'AFAC a continué à travailler avec Transports Canada sur le projet de <i>Loi sur les eaux navigables du Canada</i>. Tout au long de ce projet, l'AFAC s'est engagée avec les FF2ETDIG+ autochtones dans la conception de politiques et de programmes liés aux eaux navigables au Canada. Ce projet a abouti à un rapport final qui a été achevé par l'AFAC en mars 2023 et qui peut être consulté dans le Centre de connaissances de notre site Web.</p>
1.8; 7.3	<p>N°14</p> <p>Assurer la formation des employeurs et des employés, y compris la formation sur le lieu de travail et des prestataires de services en matière de violence fondée sur le sexe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une formation à la sensibilité et à la diversité culturelle est proposée aux employeurs. Formation à la résolution des conflits dispensée aux employeurs employant des autochtones. Une formation sur la violence sexiste sur le lieu de travail a été mise en place pour les prestataires de services. 	<p>En 2022, l'AFAC a continué de s'appuyer sur les travaux réalisés dans le cadre de Rétablir le cercle et du programme de formation des agents de soutien communautaire. D'autres ressources de formation sont disponibles sur le site web de</p> <p>Passage sécuritaire en ce qui concerne la prévention de la violence.</p> <p>L'AFAC continue de développer des formations et des ateliers supplémentaires pour les employeurs et les employés sur la violence fondée sur le genre.</p>
1.3; 4.2	<p>N°15</p> <p>Renforcer le programme FCEA et le développement des compétences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Préconisé l'augmentation du financement du programme FCEA. 	<p>L'AFAC a déjà obtenu des fonds supplémentaires pour compléter notre programme FCEA. Nous continuerons à plaider et à travailler pour assurer un financement suffisant du FCEA.</p>



SÉCURITÉ HUMAINE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°16</p> <p>Mettre en place un programme de certification pour les artisanes autochtones et un institut ou une école d'artisanes de l'AFAC.</p> <p>1.3; 1.8; 4.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan élaboré pour établir un programme de certification dans trois disciplines artisanales. • Élaboration d'un programme d'études, de programmes de formation et d'ateliers en vue de la certification. • Prévoir la création d'un institut artisanal doté de formateurs. • Élaboration d'une stratégie de communication visant à susciter la participation. 	<p>Un plan et un programme d'études ont été élaborés en vue de la création d'une école d'artisanat de l'AFAC. Ce programme est actuellement en cours d'élaboration et sera proposé au Centre d'innovation (2021).</p> <p>Depuis l'ouverture du Centre d'innovation économique et sociale, l'AFAC a organisé des ateliers et des symposiums en personne et virtuels à l'intention des FF2ETDIG+ artisanes autochtones. Il s'agit notamment du Symposium des femmes autochtones artisanes et des séances de mobilisation et de formation de femmes autochtones artisanes. Nous avons également organisé plusieurs ateliers sur la peinture patrimoniale, le perlage et la courtépointe.</p>
<p>N°17</p> <p>Défendre le droit d'accès à la technologie.</p> <p>7.3; 16.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie ciblée pour le droit d'accès à la technologie à large bande, en particulier dans les régions éloignées et septentrionales, y compris les écoles et les centres de formation. • Subvention gouvernementale pour permettre aux femmes autochtones d'accéder à la technologie à un coût raisonnable. 	<p>L'AFAC a développé plusieurs messages sur les médias sociaux concernant la défense des intérêts liés à la technologie.</p> <p>L'AFAC a continué à faire pression sur les représentants du gouvernement fédéral en ce qui concerne le droit à la connectivité Internet dans les zones reculées. L'AFAC a également travaillé avec les APTM du Nord pour faire pression sur les autorités locales afin d'améliorer les services de connectivité.</p> <p>Le 28 septembre 2022, l'AFAC et Trust of the Americas de l'OEA ont annoncé le lancement d'une initiative de formation aux compétences numériques pour les peuples autochtones. Le Trust fournit à l'AFAC le modèle du programme, y compris la formation des formateurs et l'expérience directe des participantes. Ce programme utilisera la « salle Microsoft » de notre nouveau Centre d'innovation économique et sociale.</p>



SÉCURITÉ HUMAINE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.3; 4.2	<p>N°18</p> <p>Développer une plateforme mondiale en ligne pour les entrepreneurs autochtones et établir un réseau commercial international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appels ciblés aux artisans autochtones du Canada et des Amériques pour solliciter des produits artisanaux faits à la main pour la boutique en ligne de l'AFAC, Artisanelle. • Grande variété de produits artisanaux achetés pour être vendus dans le monde entier. • Augmentation des stocks et soutien aux artisans autochtones, ce qui permet d'assurer leur viabilité économique. • Organisation d'un symposium virtuel international (Amériques) sur le développement économique. 	<p>L'AFAC a lancé plusieurs appels d'offres et a obtenu un grand nombre de pièces artisanales auprès d'artisans autochtones du Canada et des Amériques.</p> <p>Grâce à notre plateforme Artisanelle en personne et en ligne, nous avons créé de nouvelles opportunités pour les artisans autochtones. Artisanelle accueille des œuvres d'artisans autochtones du monde entier et propose des articles de décoration, des vêtements, des accessoires (sacs à main, bijoux, etc.) et des œuvres d'art. Depuis son ouverture, la boutique a connu un succès considérable et a présenté plusieurs collections.</p>
1.5	<p>N°19</p> <p>Plaider en faveur de la création d'un fonds gouvernemental d'indemnisation pour les familles des FFADA et les survivantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie ciblée par le gouvernement visant à créer un fonds gouvernemental d'indemnisation pour les familles des FFADA et les survivantes. 	<p>L'AFAC continue de défendre la justice pour les FFADA+, les survivantes et leurs familles. Elle milite notamment pour la création d'un fonds destiné aux FFADA+, ainsi qu'aux survivantes et à leurs familles.</p>



SÉCURITÉ HUMAINE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
13.2	<p>N°20</p> <p>Élaborer une stratégie globale sur les évaluations d'impact avec les industries d'extraction des ressources naturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une politique sur la nécessité d'une évaluation de l'impact des industries d'extraction des ressources. 	<p>L'AFAC a déjà élaboré un guide rapide de l'évaluation d'impact et un rapport final sur les perspectives des femmes autochtones en matière d'évaluation d'impact. Le guide rapide sur les femmes autochtones et l'évaluation d'impact a été traduit en ojibway de l'Est, en denesuline, en cri des plaines, en mohawk, en mikmaq, en cri de la baie James, en inuktitut du sud de Baffin et en français.</p> <p>Aucun nouveau travail n'a été réalisé au cours de l'année écoulée en vue d'élaborer une stratégie globale sur les évaluations d'impact avec les industries d'extraction des ressources.</p> <p>Le 22 septembre 2022, l'AFAC a comparu à la réunion du Comité permanent de la condition féminine. Au cours de cette réunion, l'AFAC a fait partie d'un panel de témoins pour l'étude du Comité sur le développement des ressources et la violence à l'encontre des populations autochtones.</p>
7.3	<p>N°21</p> <p>Soutenir et promouvoir les programmes nationaux d'agriculture et de souveraineté alimentaire de femmes autochtones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Programmes sur l'agriculture et la souveraineté alimentaire, y compris des ateliers en ligne, élaborés pour souligner la valeur de l'agriculture autochtone et pour la faire revivre et la préserver. Trois serres ont été construites pour promouvoir l'agriculture autochtone. Développement de programmes de connaissances agricoles qui transfèrent les connaissances à la génération suivante. 	<p>L'AFAC a mené des recherches sur l'agriculture et la souveraineté alimentaire et a déjà publié des résultats dans le cadre du projet pilote AgriDiversity.</p> <p>L'organisation a également construit une serre au Centre d'innovation économique et sociale et aux Pavillon de résilience de Chelsea et Wabanaki.</p> <p>Au cours de l'année écoulée, l'AFAC a travaillé à l'élaboration de programmes visant à transmettre les connaissances relatives à l'agriculture à la prochaine génération. La mise en œuvre de ce programme est commencée et se poursuivra par l'intermédiaire du pavillon de résilience.</p>



SÉCURITÉ HUMAINE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>7.3</p> <p>N°22</p> <p>Élaborer une stratégie nationale de cartographie pour identifier la contamination du poisson et les maladies qui y sont liées, ainsi qu'une campagne de sensibilisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche visant à déterminer les données collectées par chaque province pour identifier les niveaux de contamination des poissons. • Développement d'une technologie de cartographie pour appliquer les données collectées par chaque province pour appliquer les données provinciales à une carte indiquant : <ul style="list-style-type: none"> i) les communautés autochtones du Canada; ii) les masses d'eau environnante ; iii) les espèces de poissons dans les masses d'eau environnantes; et iv) le niveau de contamination de ces espèces de poissons. • Campagne de sensibilisation ciblant les zones où le poisson est contaminé; sensibilisation aux risques sanitaires associés à cette contamination. 	<p>En mars 2023, l'AFAC a achevé les première et deuxième phases du Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH). Ce programme favorise le partage d'informations, d'opinions, de préoccupations et de priorités liées au PPPH au moyen d'outils éducatifs et de résumés.</p> <p>L'AFAC a récemment obtenu un financement pour poursuivre son travail sur le PPPH.</p>



SÉCURITÉ HUMAINE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
7.3	<p>N°23</p> <p>Établir des partenariats pour nous aider à mettre en œuvre un large éventail d'initiatives liées à nos actions et à nos appels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un dossier d'information sur les partenariats avec les entreprises a été élaboré et distribué aux partenaires potentiels, y compris le secteur privé, les particuliers, les fondations et les pouvoirs publics. • Des réunions ont été organisées avec des chefs de la direction afin d'établir des partenariats. • Des partenariats et des protocoles d'accord ont été établis avec un certain nombre d'entreprises. 	<p>En 2022, l'AFAC a créé un département philanthropique chargé de nouer des contacts avec des entreprises partenaires et des partenaires potentiels. Grâce à ce département, nous avons conclu plusieurs partenariats avec des entreprises.</p> <p>Au cours de l'année dernière, l'AFAC a élargi son champ d'action et a désormais établi des partenariats avec plus de 20 entreprises nationales, dans des secteurs aussi variés que la beauté (L'Oréal, Lancôme, Sephora), l'extraction des ressources (Shell), la finance (TD Bank, BMO) et les médias numériques/sociaux (TikTok, Hootsuite, etc.).</p> <p>Entre juillet 2022 et juin 2023, les cadres de l'AFAC ont participé à plus de 200 réunions de haut niveau avec le gouvernement fédéral et des entités commerciales depuis juin 2022 afin d'élargir les opportunités philanthropiques.</p>
7.3; 11.2	<p>N°24</p> <p>Programme de mobilisation des jeunes : continuation de programmes ciblés, de politiques et de mobilisation des jeunes à propos des FFADA, ainsi que des causes et de la prévention de la violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de positions sur les politiques concernant les jeunes • Tenue de séances de mobilisation des jeunes • Ateliers ou événements visant particulièrement les jeunes 	<p>L'AFAC considère les jeunes Autochtones comme des leaders du changement avec des voix uniques qui doivent être entendues lorsqu'elles dirigent le changement. C'est pourquoi nous avons créé en 2018 l'unité Promotion et développement des jeunes, composée de jeunes Autochtones qui s'engagent à promouvoir le bien-être des jeunes femmes et personnes 2ELGBTQQIA autochtones. Cette unité a depuis été fusionnée avec l'unité des politiques de santé et gère le programme Génération pour l'égalité (GPÉ).</p> <p>En août 2022, nous avons organisé notre premier sommet GPÉ au Centre d'innovation sociale, économique et culturelle et au Pavillon de résilience de Chelsea. Ce sommet de deux jours a intégré des projets artistiques collaboratifs tout en engageant des discussions informatives sur les ressources, l'apprentissage et le désapprentissage nécessaires pour renforcer l'égalité des sexes et améliorer la vie des FF2ETDIG+ autochtones.</p>



SÉCURITÉ HUMAINE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°24 (CONT.)</p> <p>Programme de mobilisation des jeunes : continuation de programmes ciblés, de politiques et de mobilisation des jeunes à propos des FFADA, ainsi que des causes et de la prévention de la violence.</p> <p>7.3; 11.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de positions sur les politiques concernant les jeunes • Tenue de séances de mobilisation des jeunes • Ateliers ou événements visant particulièrement les jeunes 	<p>Dans le cadre du GP5, l'AFAC a organisé une série de séminaires en ligne sur l'égalité des sexes. Les séminaires en ligne ont abordé les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'importance des liens intergénérationnels et l'importance de discuter de l'identité de genre; • exploration de l'identification comme personnes 2ELGBTQQA+ et « Indiguer » et le bien être; • l'égalité des genres et la défense des droits en ce qui concerne la résilience, l'autonomie, les obstacles à la réussite et la promotion de l'égalité des sexes, tout en renforçant les compétences en matière de leadership.
<p>N°25</p> <p>Phase 2, programme Passage sécuritaire, pour sensibiliser les secteurs du transport et de l'hôtellerie à la sécurité et pour collecter les données des FFADA.</p> <p>7.3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de formation sectorielles complétées par des évaluations • La campagne de sensibilisation dans les médias sociaux et sensibilisés a permis d'attirer l'attention. • Lancement et mise en service de la carte • Analyses enregistrées 	<p>Depuis juin 2022, l'AFAC a élargi la plateforme Passage sécuritaire, qui offre des ressources de formation en ligne pour les secteurs du transport et de l'hospitalité et une cartographie des données. Un outil de signalement des rencontres dangereuses qui permet de suivre les problèmes de sécurité en cours et une carte des ressources communautaires ont été intégrés à la plateforme mise à jour.</p> <p>En janvier 2023, des membres de l'équipe FFADA+ ont participé à une interview avec Radio-Canada, où nous avons souligné le nombre disproportionné et affligeant de FF2ETDIG+ autochtones qui sont victimes de la traite des êtres humains. Au cours de cette interview, nous avons également fait la promotion de la plateforme Passage sécuritaire.</p> <p>L'AFAC a également fait la promotion du programme au moyen d'une vaste campagne sur les médias sociaux entre octobre 2022 et mars 2023.</p> <p>Des formations et des ressources pour les secteurs de l'hospitalité et du transport sont également disponibles sur la plateforme Passage sécuritaire.</p>





SCÈNE INTERNATIONALE

Nos initiatives internationales visent à relier ou à renforcer les initiatives nationales à l'arène internationale afin de promouvoir la sensibilisation, de construire des communautés et de garantir la responsabilité.

SCÈNE INTERNATIONALE

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>9.5; 9.10</p> <p>N°26</p> <p>Préconiser la création d'un groupe de travail et établir une liaison interne pour développer une stratégie sur les « cas non résolus ».</p> <p>No 27 Plaider en faveur de la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner la conclusion de génocide contenue dans le rapport final de la Commission d'enquête nationale.</p> <p>N°27</p> <p>Plaider en faveur de la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner la conclusion de génocide contenue dans le rapport final de la Commission d'enquête nationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat formé avec d'autres parties prenantes disposant d'une expertise dans les groupes de travail. • Examen international des groupes de travail • Soumission au gouvernement du Canada sur la constitution et la mise en place du groupe de travail 	<p>Grâce à l'outil de signalement de Passage sécuritaire, des données et des informations sur les cas non résolus de FFADA+ ont été collectées. L'AFAC continue de mettre à jour le site web de Passage sécuritaire afin d'y inclure des informations actualisées sur chaque cas.</p> <p>En outre, l'AFAC a élaboré une brochure intitulée « Genocide in Canada : A Legal Explanation » [Génocide au Canada : explication juridique], qui fournit des informations éducatives sur le génocide, sa définition et son lien avec les politiques coloniales au Canada. La publication de ce document est prévue pour juin 2023.</p>



SCÈNE INTERNATIONALE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">1.2 (IV); 9.5</p> <p>N°28 Engagement international et organe de traité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • UN submissions completed. • Treaty monitoring systems implemented. 	<p>Depuis juin 2022, l'AFAC s'est activement engagée dans les discussions internationales concernant les FF2TDIG+ autochtones. Nous avons notamment participé à la COP15 à Montréal et à la COP27 en Égypte. L'organisation a également effectué un travail de fond considérable pour créer de nouvelles relations avec les ambassades du Guatemala, du Salvador et du Mexique.</p> <p>Le 28 septembre 2022, avec le Trust of the Americas et l'OEA, nous avons annoncé le lancement du projet DigiSpark Canada. Grâce à ce projet, l'AFAC offre une formation en compétences numériques aux FF2ETDIG+ autochtones afin de lutter contre la marginalisation économique.</p> <p>En mars 2023, l'AFAC a participé à la 67e session sur le statut des femmes à New York. Lors de cette session, l'AFAC a participé à des discussions sur l'innovation et le changement technologique, ainsi que sur l'éducation à l'ère numérique dans le contexte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. L'AFAC a également assisté à la Conférence de l'ONU sur l'eau à New York. Entre le 17 et le 28 avril 2023, l'AFAC a participé à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.</p> <p>Début mars, les dirigeants de l'AFAC ont rencontré le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, José Francisco Cali Tzay, afin de discuter des progrès réalisés en matière de droits de la personne pour les FF2ETDIG+ autochtones.</p>



SCÈNE INTERNATIONALE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°28 (CONT.)</p> <p>International engagement and treaty body.</p> <p>1.2 (IV); 9.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soumissions aux Nations Unies achevées. • Systèmes de suivi des traités mis en œuvre. 	<p>En 2022, l'AFAC a présenté à l'ONU les propositions suivantes, basées sur les expériences des FF2ETDIG+ autochtones :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soumission au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies pour l'examen périodique conjoint du Canada; • soumission au rapporteur spécial sur la liberté de religion et de conviction; • soumission au groupe de travail pré-sessionnel du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; • soumission pour la 15e session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones; • soumission pour l'examen périodique universel; • soumission au rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones avant son voyage au Canada; • soumission à l'Organisation mondiale de la santé et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme des orientations sur la santé mentale, les droits de la personne et la législation.



SCÈNE INTERNATIONALE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.2 (IV); 9.5	<p>N°29</p> <p>Préconiser la création d'un groupe de travail et établir une liaison interne pour élaborer une stratégie sur les « cas non résolus ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de suivi pour la présentation aux Nations Unies des questions relatives à la violence envers les femmes autochtones • Préparation des soumissions des Nations Unies sur les questions relatives à la violence à l'égard des femmes autochtones • Examen international de groupes de travail • Soumission au gouvernement du Canada sur la constitution et la mise en place du groupe de travail. 	<p>En 2022, l'équipe internationale de l'AFAC s'est agrandie, permettant à l'organisation de suivre de près les mécanismes de soumission à l'ONU sur les questions traitant de la violence envers les FF2ETDIG+ autochtones. Grâce à cette capacité accrue, l'AFAC a été en mesure de faire plusieurs soumissions à l'ONU sur des questions liées à la violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soumission au rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones pour son voyage au Canada; • soumission avec le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes (FAEJ) au Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones; • soumission pour les mécanismes d'examen de la Convention des Nations Unies contre les crimes transitoires. • soumission sur les crises urgentes liées à la COVID-19 et à la « pandémie fantôme » à l'Organisation mondiale de la santé et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. <p>L'AFAC continuera à rechercher des opportunités de soumission à l'ONU pour plaider en faveur d'un groupe de travail chargé de développer une stratégie sur les cas non résolus.</p>
1.8	<p>N°30</p> <p>Publier un document sur les perspectives internationales en matière de commémoration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'un document sur les perspectives internationales en matière de commémoration. 	<p>L'AFAC a récemment commencé à travailler sur un document concernant les perspectives internationales en matière de commémoration et poursuivra cet effort au cours de l'année prochaine pour répondre à cet appel.</p>





JUSTICE

« Les initiatives relatives à la police, au système judiciaire et au système correctionnel, qui sont des « déconnexions cruciales entre les peuples autochtones et les systèmes judiciaires qui compromettent leur droit fondamental à la justice ».

(Tableau de bord « Réclamer notre pouvoir et notre place »).

JUSTICE

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

APPELS À LA JUSTICE ✓

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.2 (IV); 9.5	<p>N°31</p> <p>Préconiser la création d'un groupe de travail et établir une liaison interne pour développer une stratégie sur les « cas non résolus ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat formé avec d'autres parties prenantes disposant d'une expertise dans les groupes de travail. 	<p>En 2022, l'AFAC a élargi l'unité de politique et de recherche et a créé le département FFADA+. En 2022, cette équipe a travaillé sur plusieurs projets qui ont élargi le travail de l'AFAC relatif aux FFADA+, notamment la mise à jour de Passage sécuritaire pour fournir un espace où les familles et les survivants peuvent partager leurs propres histoires. L'équipe a également organisé des séances de mobilisation, en partenariat avec le pavillon de résilience, pour comprendre les préoccupations liées à la sécurité, en créant des définitions de la sécurité dirigées par la communauté.</p> <p>En octobre 2022, l'AFAC a officiellement lancé les plateformes élargies Passage sécuritaire, qui offrent des ressources de formation en ligne pour l'industrie et une cartographie des données. La plateforme a été élargie afin d'augmenter les ressources et l'accessibilité.</p>
2.3; 7.3	<p>N°32</p> <p>Plaider en faveur de l'utilisation de la plume d'aigle pour la prestation de serment lors des procédures judiciaires à travers le Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Embauche d'un coordonnateur juridique. Envoi d'un dossier d'information et d'une demande aux tribunaux du Canada. Le protocole de la plume d'aigle est établi dans les tribunaux du Canada. 	<p>À la fin du mois d'avril 2023, l'AFAC a envoyé une lettre au ministre de la Justice, l'honorable David Lametti, dans laquelle nous demandons que le protocole de la plume d'aigle soit établi dans les tribunaux du Canada.</p> <p>Ce plaidoyer se poursuivra jusqu'à l'établissement d'un protocole sur les plumes d'aigle dans les tribunaux du Canada.</p>
1.8; 5.13; 15.6	<p>N°33</p> <p>Défendre et affirmer notre droit légal à l'autodétermination et à des ressources suffisantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Campagne ciblée et très médiatisée auprès du gouvernement, élaborée pour affirmer notre droit légal à l'autodétermination et pour bénéficier de ressources adéquates afin de soutenir au mieux les femmes autochtones. 	<p>L'AFAC a continué à plaider en faveur d'une amélioration des programmes fédéraux de financement de l'aide juridique afin de fournir un financement spécifique par l'intermédiaire des programmes provinciaux d'aide juridique pour les FF2ETDIG+ autochtones en ce qui concerne le logement et les droits des Autochtones.</p> <p>Lors de la COP27, l'AFAC a participé à des discussions sur l'autodétermination dans le cadre des événements du caucus autochtone. Nous avons également lancé plusieurs appels dans notre plaidoyer sur les médias sociaux pour le droit légal des peuples autochtones à l'autodétermination.</p>



JUSTICE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.8; 5.13; 15.6	<p>N°33 (CONT.)</p> <p>Défendre et affirmer notre droit légal à l'autodétermination et à des ressources suffisantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne ciblée et très médiatisée auprès du gouvernement, élaborée pour affirmer notre droit légal à l'autodétermination et pour bénéficier de ressources adéquates afin de soutenir au mieux les femmes autochtones. 	<p>Ces messages ont également été intégrés dans notre rapport final sur le projet de loi S 3 sur la <i>Loi sur les Indiens</i> (Post Bill S-3) et lors de notre comparution devant la Commission sénatoriale permanente sur les peuples autochtones.</p>
1.2 (V)	<p>N°34</p> <p>Fournir des informations aux femmes autochtones sur leurs droits d'appartenance et étudier les effets de la discrimination sur les femmes autochtones de la Loi sur les Indiens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une base de données nationale consultable en ligne sur les lois, les traités et les enseignements relatifs aux droits des membres. • Recherche sur les lois et les enseignements relatifs aux droits d'appartenance des communautés autochtones et sur la manière dont ces droits d'appartenance ont été discriminatoires à l'égard de ces femmes et de leurs enfants. 	<p>En 2022, l'AFAC a terminé ses recherches sur les amendements législatifs apportés dans le cadre du projet de loi S-3. Ce projet de loi modifie la <i>Loi sur les Indiens</i> afin d'éliminer les inégalités connues fondées sur le sexe en matière d'inscription. Grâce à cette recherche, l'AFAC a publié plusieurs ressources et un rapport final sur la Loi. Ce rapport comprend 12 recommandations visant à résoudre les problèmes persistants liés aux dispositions relatives à l'inscription.</p> <p>Le site web de l'AFAC a également été mis à jour pour fournir des conseils sur la demande de statut en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> par le biais du projet de loi S-3.</p> <p>Depuis décembre 2022, l'AFAC examine le projet de loi C-38, <i>Loi modifiant la Loi sur les Indiens</i> (nouveaux droits d'inscription), afin de participer aux réunions des comités et de s'engager dans des activités de lobbying liées aux modifications proposées à la Loi sur les Indiens.</p>



JUSTICE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°35</p> <p>Créer un conseil de sécurité des femmes autochtones chargé de surveiller et d'éduquer l'industrie sur les questions de sécurité.</p> <p>1.8; 7.3; 9.7; 13.1; 13.3; 15.6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats établis • Protocoles d'entente signés. • Conseil de sécurité établi. • Mise en œuvre du système de suivi. • Préparation du matériel de formation de l'industrie et organisation des séances de formation. 	<p>En 2022, l'AFAC a créé son Conseil de sécurité des femmes autochtones, qui oriente notre travail de plaidoyer et nos actions en réponse aux appels à la justice. Le Conseil de sécurité est composé de participants des APTM de l'AFAC et de représentantes de la communauté et veillera à ce que les connaissances et l'expertise inestimables des organisations locales de femmes autochtones soient au centre des efforts de l'AFAC pour suivre les FFADA+.</p> <p>Des supports de formation sectoriels ont déjà été élaborés et sont disponibles sur notre plateforme Passage sécuritaire. Les ressources sont actuellement destinées aux secteurs de l'hôtellerie et des transports.</p> <p>Depuis notre dernière fiche d'évaluation, l'AFAC a mis en place un nouveau système de suivi des expériences dangereuses sur Passage sécuritaire. Grâce à ce nouveau système, les FF2ETDIG+ autochtones peuvent désormais indiquer quelles sont les expériences dangereuses qu'elles ont vécues, où et quand.</p> <p>En 2022, l'AFAC a également participé à plusieurs réunions fédérales, provinciales et territoriales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FPT pour le statut des femmes; • FPT pour l'environnement; • FPT pour la culture et le patrimoine; • FPT pour le logement.



JUSTICE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

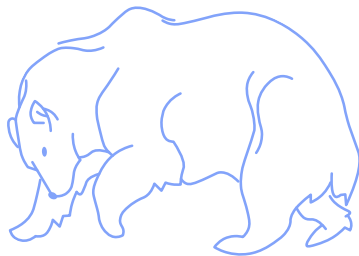
QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°36</p> <p>Préconiser des changements dans le système d'alerte sur les femmes et les filles autochtones disparues et examiner ces changements.</p> <p>1.9; 9.7; 1.8</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du processus du système d'alerte existant. • Modifications du système proposé documentées. • Les changements proposés sont présentés aux principales parties prenantes en vue de leur mise en œuvre.. • Campagne de sensibilisation élaborée et mise en œuvre. 	<p>L'AFAC a joué un rôle de premier plan dans la promotion d'un système d'alerte pour les FFADA+ autochtones disparues et assassinées au Canada. Lynne Groulx, chef de la direction de l'AFAC, a défendu avec vigueur l'introduction d'un tel système d'alerte national sur les médias sociaux et lors d'interviews avec les médias.</p> <p>Au cours de l'année écoulée, l'AFAC a continué à s'engager avec les principales parties prenantes pour revoir le système d'alerte existant. L'AFAC collabore avec d'autres acteurs clés pour déposer un projet de loi visant à introduire un système d'alerte pour les FFADA+ par tout le Canada. Dans le cadre de ce travail, l'AFAC s'est engagée avec des parties prenantes à Washington DC pour discuter des subtilités d'une telle démarche législative. L'AFAC a également organisé un sondage Omni pour déterminer le soutien du public et a eu de nombreuses discussions avec des politiciens pour les inciter à adopter le système d'alerte.</p> <p>L'AFAC organise actuellement une campagne sur les médias sociaux afin de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il respecte son engagement de mettre en place un système d'alerte « robe rouge ».</p>



JUSTICE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°37</p> <p>Élaborer du matériel de formation pour la police au sujet des femmes autochtones et de la violence fondée sur le genre, ainsi que les FFADA.</p> <p>9.1; 9.2; 9.3; 10.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des modules de formation spécialisés pour le maintien de l'ordre ont été élaborés et livrés. 	<p>À partir d'avril 2023, l'AFAC élargira ses ressources essentielles Passage sécuritaire en créant deux nouvelles boîtes à outils de formation pour les membres des Forces armées canadiennes (FAC) et du ministère de la Défense nationale (MDN). Les deux trousseaux d'outils porteront sur (1) la prévention de l'inconduite sexuelle et de la violence et (2) une deuxième trousse d'outils pour les travailleurs de soutien qui travaillent avec les FAC et le MDN.</p> <p>En avril 2023, nous avons publié le document « Know Your Rights - Policing Toolkit » [Connaissez vos droits – trousse d'outils pour les forces de l'ordre], qui fournit des informations essentielles sur le signalement de personnes disparues, sur les droits des victimes, des survivantes et des familles, les services à leur disposition et le dépôt d'une plainte contre la police.</p> <p>Le 30 mai 2022, l'AFAC a rencontré l'ancienne commissaire en chef de la GRC, Brenda Lucki, pour discuter plus avant de la nécessité d'une formation spécialisée pour la police au Canada.</p> <p>L'AFAC a également soumis plusieurs propositions pour aider à déterminer comment les services de police et les services communautaires peuvent mieux répondre aux besoins des FF2ETDIG+ autochtones.</p>



JUSTICE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°38</p> <p>Continuation de la politique, de la recherche et de la défense des intérêts.</p> <p>5.21; 14.1; 14.3; 14.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre d'une campagne nationale de sensibilisation. • Tenue d'une table ronde avec les principales parties prenantes. • Création du groupe consultatif de la l'article 81 sur les femmes autochtones. • Développement et évaluation d'un programme pilote. • Programme permanent utilisant une approche progressive développée. 	<p>L'AFAC a poursuivi son travail en matière de politique judiciaire, de recherche et de défense des intérêts. Cela inclut la poursuite de notre travail sur la stratégie de justice autochtone, dans laquelle nous avons facilité une participation nationale pour guider la façon dont la discrimination systémique et la surreprésentation des peuples autochtones dans le système judiciaire sont abordées.</p> <p>L'AFAC a également continué à plaider devant la Cour suprême du Canada en tant qu'intervenant, arguant que les contraintes et la disponibilité des peines avec sursis introduites dans le <i>Code criminel</i> en 2012 violent les droits des femmes autochtones reconnues coupables d'infractions.</p> <p>En novembre 2022, l'AFAC a comparu devant la Cour suprême du Canada pour promouvoir l'égalité constitutionnelle des femmes autochtones dans le cadre de <i>l'appel Canada c. Québec</i>. En comparaisant devant la Cour suprême, nous avons cherché à affirmer et à défendre les droits des femmes autochtones et des personnes de diverses identités de genre en vertu de l'article 35(4) afin de réparer les désavantages historiques qu'elles ont subis sous la colonisation et les préjudices qu'elles subissent encore aujourd'hui, tels que décrits par l'Enquête nationale.</p> <p>Au cours de l'année écoulée, l'AFAC a également agi en tant que partie intéressée dans l'affaire opposant l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry c. Service correctionnel du Canada (SCC). En tant que partie intéressée, l'AFAC soutient que les politiques de SCC régissant la ségrégation et la classification de sécurité doivent tenir compte de l'histoire sociale unique des femmes autochtones afin de se conformer à l'article 5 de la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>.</p>



JUSTICE (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
5.21; 14.1; 14.3; 14.5	<p>N°38 (CONT.)</p> <p>Continuation de la politique, de la recherche et de la défense des intérêts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre d'une campagne nationale de sensibilisation. Tenue d'une table ronde avec les principales parties prenantes. Création du groupe consultatif de la l'article 81 sur les femmes autochtones. Développement et évaluation d'un programme pilote. Programme permanent utilisant une approche progressive développée. 	<p>En 2022, l'AFAC a terminé ses recherches sur les amendements législatifs apportés dans le cadre du projet de loi S 3. Ce projet de loi modifie la <i>Loi sur les Indiens</i> afin d'éliminer les inégalités connues fondées sur le sexe en matière d'inscription. Grâce à cette recherche, l'AFAC a publié plusieurs ressources et un rapport final sur la Loi. Ce dernier comprend 12 recommandations visant à résoudre les problèmes persistants liés aux dispositions relatives à l'inscription.</p>
10.1; 1.8	<p>N°39</p> <p>Plaider en faveur de l'amélioration des services d'aide juridique et de leur financement pour les enfants et les jeunes.</p> <p>N°40</p> <p>Mettre en place une équipe juridique pour soutenir les travaux relatifs aux FFADA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Signature de partenariats et de protocoles d'accord dans les provinces et les territoires. Signature de partenariats et de protocoles d'entente dans les provinces et les territoires. Services offerts aux femmes autochtones. Avocats des FFADA embauchés au bureau national. Partenariats avec des universités pour la prestation de services juridiques. 	<p>L'AFAC a continué à plaider pour des améliorations des programmes fédéraux de financement de l'aide juridique qui fourniraient un financement spécifique par l'intermédiaire des programmes provinciaux d'aide juridique pour les FF2ETDIG+ autochtones en ce qui concerne le logement et les droits des Autochtones. En outre, l'AFAC a augmenté les services et les soutiens juridiques et judiciaires fournis par l'organisation aux personnes FF2ETDIG+ autochtones.</p>





SENSIBILISATION DU PUBLIC

Cette section englobe les initiatives qui s'adressent au grand public et qui visent à faire prendre conscience de l'ampleur de la problématique des femmes, des filles, des personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre (FF2ETDIG+) autochtones. L'objectif est de mobiliser les FF2ETDIG+ autochtones, leurs familles et leurs communautés pour qu'elles continuent à défendre leurs droits.



SENSIBILISATION DU PUBLIC

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #



	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
5.21; 14.1; 14.3; 14.5	<p>N°41</p> <p>Le projet de poupées sans visage de l'AFAC fait œuvre de sensibilisation dans les communautés et les écoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documents sur les poupées sans visage élaborés et trousse de confection envoyés aux conseils scolaires. • Recrutement d'une responsable de programme et d'un personnel spécialisé pour mettre en œuvre le programme dans l'ensemble du pays. • Campagne d'affichage. 	<p>Le programme Poupées sans visage se poursuit et propose chaque année plusieurs ateliers virtuels et en personne pour les FF2ETDIG+ autochtones. Grâce à l'expansion de la plateforme Passage sécuritaire, l'AFAC continue d'organiser ces ateliers et de créer des vidéos qui peuvent être diffusées plus largement. Depuis notre dernière fiche d'évaluation, l'AFAC a organisé les événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en septembre, l'AFAC a accueilli des membres de L'Oréal pour la création de poupées sans visage; • en août, nous avons collaboré avec Amnistie internationale et organisé plusieurs ateliers permettant aux membres de la communauté de créer leurs propres poupées sans visage; • en octobre, l'AFAC a accueilli des membres du YWCA de tout le pays à son siège social pour participer à des ateliers de poupées sans visage; • en décembre, l'AFAC a tenu plusieurs ateliers de poupées sans visage au Centre d'innovation sociale, économique et culturelle.
1.9; 11.1	<p>N°42</p> <p>Le projet de poupées sans visage de l'AFAC fait œuvre de sensibilisation dans les communautés et les écoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documents sur les poupées sans visage élaborés et trousse de confection envoyés aux conseils scolaires. • Recrutement d'une responsable de programme et d'un personnel spécialisé pour mettre en œuvre le programme dans l'ensemble du pays. • Campagne d'affichage. 	<p>Le programme Poupées sans visage se poursuit et propose chaque année plusieurs ateliers virtuels et en personne pour les FF2ETDIG+ autochtones. Grâce à l'expansion de la plateforme Passage sécuritaire, l'AFAC continue d'organiser ces ateliers et de créer des vidéos qui peuvent être diffusées plus largement. Depuis notre dernière fiche d'évaluation, l'AFAC a organisé les événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en septembre, l'AFAC a accueilli des membres de L'Oréal pour la création de poupées sans visage; • en août, nous avons collaboré avec Amnistie internationale et organisé plusieurs ateliers permettant aux membres de la communauté de créer leurs propres poupées sans visage; en octobre, l'AFAC a accueilli des membres du YWCA de tout le pays à son siège social pour participer à des ateliers de poupées sans visage; • en décembre, l'AFAC a tenu plusieurs ateliers de poupées sans visage au Centre d'innovation sociale, économique et culturelle.



SENSIBILISATION DU PUBLIC (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>N°43</p> <p>Créer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation (par exemple, une campagne de lutte contre le racisme).</p> <p>5.21; 14.1; 14.3; 14.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Deux campagnes nationales de sensibilisation au racisme et à la violence sexiste ont été élaborées et lancées. 	<p>L'AFAC a créé et mis en œuvre plusieurs campagnes de sensibilisation au racisme et à la violence sexiste envers les FF2ETDIG+ autochtones. Ci dessous les campagnes que l'AFAC a créées et mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • campagne en ligne « Sœurs par l'esprit » et veille en personne (4 octobre 2022); • campagne de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (21 25 novembre 2022); • campagne « Change the Bill » (en cours) qui cherche à promouvoir la réconciliation par l'art en demandant à des artistes autochtones de réimaginer le billet de 20 dollars avec des femmes autochtones qui sont des héroïnes; • campagne #AnswerTheCalls [Répondez aux appels] (du 25 novembre au 10 décembre 2022) dans laquelle l'AFAC a mis en avant 16 appels à la justice qui doivent être immédiatement mis en œuvre; • campagne commémorative et éducative pour la Journée de la robe rouge (5 mai 2023); • campagne Passage sécuritaire (octobre 2022 – mars 2023); • campagne et publication d'une fiche d'évaluation pour le 3e anniversaire du rapport final de l'Enquête nationale (3 juin 2022). <p>Entre janvier et avril 2023, l'équipe des politiques sur la santé a entrepris une recherche sur les moyens de contrer le racisme et la discrimination dans le système de santé du Canada. Après l'achèvement de ce projet en avril, l'AFAC a rédigé un rapport de synthèse sur nos engagements, qui comprend des recommandations, notamment pour lever les obstacles aux soins de santé bucco-dentaire.</p> <p>L'unité Santé de l'AFAC a aussi publié récemment un document de recherche intitulé "Misconduct, Missing and Murdered : The Experience of Anti-Indigenous Racism in Reproductive Healthcare among Indigenous Women, Girls, Two-Spirit, Transgender, and Gender-Diverse+ People, and the MMIWG2S+ Genocide" [en anglais seulement]</p>



SENSIBILISATION DU PUBLIC (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.9; 11.1	<p>N°44</p> <p>Poursuivre le plaidoyer des FFADA dans les médias sociaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de plusieurs campagnes de médias sociaux axées sur les FFADA. Les questions émergentes sur le FFADA font l'objet d'une réponse régulière. Sensibilisation et engagement des membres de la base. 	<ul style="list-style-type: none"> Après notre dernière fiche d'évaluation, l'AFAC a maintenu sa présence sur les médias sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et TikTok). Par le biais des médias sociaux, l'AFAC a été un fervent défenseur de la justice pour les survivants et les familles de FFADA+. De plus, en utilisant sa plateforme de médias sociaux, l'AFAC continue de défendre et de sensibiliser les gens aux problèmes et aux préoccupations des FFADA+ en surveillant les nouvelles émergentes et les annonces du gouvernement du Canada.
1.8; 11.1; 11.2	<p>N°45</p> <p>Proposer des formations et des ateliers aux Canadiens afin d'améliorer la compréhension de l'histoire autochtone et de la colonisation (ateliers d'initiation, de niveau intermédiaire et avancé), et développer un programme en ligne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des ateliers d'introduction, de niveau intermédiaire et avancé et des programmes en ligne ont été élaborés et mis en œuvre. Élaboration d'une stratégie de sensibilisation et de marketing pour solliciter la participation. 	<p>L'AFAC, par l'intermédiaire de son département de développement économique, a organisé deux sessions virtuelles pour les employeurs fédéraux régis par la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>, au bénéfice de plus de 60 employeurs.</p> <p>L'AFAC travaille à l'élaboration d'une formation avec l'intention de s'assurer qu'elle est élaborée et guidée par des FF2ETDIG+ autochtones.</p>



SENSIBILISATION DU PUBLIC (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.8; 1.9; 11.1; 11.2	<p>N°46</p> <p>Établir et maintenir un centre de connaissances national sur les FFADA en pour une diffusion plus large de l'information.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en ligne d'une bibliothèque de ressources complète et actualisée, axée sur les FFADA. Les établissements universitaires, les chercheurs et le public sont invités à soumettre leurs propositions. 	<p>Nous avons développé et mis à jour notre plateforme Passage sécuritaire existante, située sur le site web de l'AFAC, qui offre des rapports anonymes sur les cas de FFADA+ afin de collecter des données, ainsi que des modules de formation et des ressources pour diverses industries. La plateforme contient également un large éventail de ressources et de publications.</p> <p>Au cours de l'été 2022, l'AFAC a engagé une archiviste pour établir une bibliothèque consultable en personne et par voie électronique où les utilisateurs peuvent accéder à des ressources sur un large éventail de sujets, y compris Sœurs par l'esprit. En plus des ressources de l'AFAC, la bibliothèque donnera accès aux ressources d'autres organisations dirigées par des Autochtones et connectera les lecteurs à des publications électroniques. Depuis avril 2023, les membres du public pourront accéder à la bibliothèque en ligne de l'AFAC.</p>
1.3; 1.9; 4.2	<p>N°47</p> <p>Suivi continu du développement économique et des indicateurs sociaux des statistiques de santé et de la manière dont les fonds FFADA sont dépensés avec les partenaires stratégiques afin de contrôler les dépenses du gouvernement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires mis en place pour contrôler les dépenses du gouvernement et lui demander des comptes. Résultats diffusés par les médias et les réseaux sociaux. Élaboration d'un modèle de statistiques pour les dépenses publiques. 	<p>Au moyen de notre fiche d'évaluation du gouvernement fédéral et par l'analyse des budgets 2022 et 2023, l'AFAC continue de surveiller les dépenses du gouvernement pour les fonds attribués au dossier des FFADA+ et les progrès réalisés relativement aux appels à la justice.</p>



SENSIBILISATION DU PUBLIC (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.2 (IV); 1.9; 1.10; 15.8	<p>#48</p> <p>Contrôler les progrès réalisés par le gouvernement dans la mise en œuvre des appels à la justice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de rendement trimestrielle du progrès réalisé par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre des Appels à la justice. Mise en place de mécanismes de suivi supplémentaires pour mesurer les progrès réalisés par les gouvernements provinciaux dans la mise en œuvre des appels à la justice. 	<p>L'AFAC a publié ses fiches d'évaluation annuelles de suivi du gouvernement fédéral dans le dossier des FFADA+ pour juin 2022 et 2023, évaluant les progrès réalisés par le gouvernement dans la mise en œuvre de son plan d'action.</p> <p>En tant que membre actif de l'ECOSOC depuis 2005, l'AFAC continue de suivre les progrès du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre des 231 appels à la justice. En mars 2023, l'AFAC a rencontré le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones pour discuter de la nécessité pour le gouvernement du Canada de progresser davantage dans la mise en œuvre des appels à la justice.</p>
1.8; 2.5	<p>N°49</p> <p>Organiser pour les enfants des visites guidées par des aînés, virtuelles et en personne, des espaces culturels du Centre d'innovation sociale, économique et culturel de l'AFAC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Production d'une trousse d'information et invitation à des écoles et au public en général à participer à des visites guidées. 	<p>L'AFAC a organisé de nombreuses visites virtuelles et en personne de l'espace culturel du Centre d'innovation de l'AFAC. Au cours de l'année à venir, l'AFAC envisage d'étendre ses visites virtuelles et en personne et cherche de nouvelles façons d'amener les membres du public à visiter des espaces culturels autochtones.</p> <p>De plus, l'AFAC propose la location de bureaux et des trousse d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> des informations sur les places disponibles au Centre d'innovation; ce dossier d'information présente la fonction des pièces, leur signification traditionnelle et le contexte dans lequel elles s'inscrivent.
1.8; 1.9; 11.1	<p>N°50</p> <p>Accueillir un sommet mondial des FFADA et un Sommet des Amériques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un chemin critique. Organisation et accueil de sommets internationaux et mondiaux. 	<p>Cette action avait été réalisée précédemment.</p> <p>En mars 2021, l'AFAC a accueilli un Sommet international des Amériques sur la violence à l'égard des femmes autochtones (FFADA), auquel ont participé virtuellement plus de 1000 personnes de l'ensemble des Amériques.</p>



SENSIBILISATION DU PUBLIC (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
6.1; 11.1	<p>N°51</p> <p>Élaborer un manuel à l'intention des médias afin de garantir l'utilisation correcte des termes relatifs aux populations autochtones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Recherche sur la manière dont les médias présentent les femmes autochtones, en mettant l'accent sur le langage utilisé et sur la manière dont cette présentation perpétue les stéréotypes négatifs. Élaboration d'un manuel à l'intention des médias pour les sensibiliser à l'utilisation d'un langage et d'une terminologie corrects, etc. 	<p>L'AFAC a élaboré une ligne directrice interne de style éditorial décrivant le langage et la terminologie corrects, qui sera révisée et publiée à l'intention du public.</p> <p>L'AFAC continue de développer un guide éditorial externe pour les médias, qui donne des conseils sur l'utilisation d'un langage et d'une terminologie corrects dans le journalisme.</p>
1.9; 6.1	<p>N°52</p> <p>Suivre les articles des médias et repérer les représentations inexactes des femmes autochtones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une équipe au sein de l'AFAC pour surveiller la représentation des femmes autochtones dans les médias Travailler en partenariat avec les journalistes et les rédacteurs en chef pour revoir les histoires/articles qui montrent des stéréotypes négatifs et discriminatoires à l'égard des femmes autochtones. 	<p>En 2021, l'AFAC a organisé une table ronde nationale sur la beauté autochtone avec Sephora Canada afin d'entamer la conversation sur la décolonisation de la beauté pour assurer une représentation inclusive et équitable de la beauté autochtone dans les médias. Un document final de cette table ronde a été rendu public le 22 juin 2022.</p> <p>D'autres actions sont encore nécessaires pour s'assurer que nous surveillons en permanence les représentations des FF2EADA+ autochtones dans les médias.</p>



SENSIBILISATION DU PUBLIC (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

APPELS à la JUSTICE 

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.8; 1.9; 11.1	<p>N°53</p> <p>Créer un magazine national consacré aux femmes autochtones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Magazine national mensuel qui donne la parole aux femmes autochtones et publie leur histoire qu'elles racontent elles-mêmes Programme de mentorat mis en place pour les jeunes femmes journalistes autochtones afin de leur donner la possibilité de contribuer au magazine. 	<p>Kci-Niwesq, le magazine électronique national de l'AFAC, met de l'avant les voix et les points de vue des FF2EADA+ autochtones et partage les connaissances culturelles, y compris les enseignements des aînés. Les numéros précédents portaient sur la guérison, les arts artisanaux et un numéro de vacances couvrant les enseignements de l'hiver. En mars 2023, l'AFAC avait publié 17 numéros de son « e-zine », dont cinq depuis la publication de la fiche d'évaluation de l'année dernière.</p> <p>Par l'intermédiaire de <i>Kci-Niwesq</i>, l'AFAC continue d'offrir aux journalistes FF2EADA+ autochtones la possibilité de contribuer au magazine électronique.</p>
1.9; 6.1	<p>N°54</p> <p>Plaider en faveur de cours universitaires obligatoires sur les femmes autochtones et le sujet des FFADA, d'après le guide « Their Voices Will Guide Us » [Leurs voix nous guideront], à l'intention des élèves et des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un poste de liaison avec les universités afin de collaborer avec les universités du pays pour mettre en place des cours obligatoires sur les femmes autochtones et le sujet des FFADA. Remplacer les cours ou manuels anciens/archaïques où il est question des FFADA. 	<p>L'élaboration du matériel d'éducation et de formation est en cours à l'AFAC, mais le programme spécifique relatif aux FFADA+ n'a pas encore été établi.</p>
1.9; 6.1	<p>N°55</p> <p>Étude statistique visant à déterminer le nombre de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées depuis la publication du rapport d'enquête final.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mener des recherches. Lancer une campagne dans les médias sociaux. 	<p>Grâce à l'outil de cartographie de Passage sécuritaire, l'AFAC documente les cas historiques et actuels de FFADA+. La page web a identifié plus de 1 300 cas de FFADA+ en utilisant des articles de presse et des bases de données existantes pour déterminer le nombre de FFADA+ au Canada.</p> <p>En 2022, ce projet a été élargi pour permettre aux familles et aux communautés autochtones de signaler des cas et de raconter leur histoire. Le site Web héberge désormais un espace où les survivantes peuvent signaler des expériences dangereuses.</p> <p>En 2023, l'AFAC a mené une brève campagne dans les médias sociaux pour attirer l'attention sur la plateforme " Passage sécuritaire.</p>



SENSIBILISATION DU PUBLIC (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHEVÉE, PARTIELLEMENT ACHEVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.8; 1.9; 11.1	<p>N°56</p> <p>Installer un monument commémoratif dans la région de la capitale nationale et commander une peinture murale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appel national terminé. • Sélection d'une œuvre d'art à partir de l'appel d'offres. • Commande de l'artiste. • Livraison du monument. • Cérémonie de dévoilement. 	<p>Depuis notre dernière fiche d'évaluation, l'AFAC a soumis une proposition à Patrimoine canadien pour la construction d'un monument commémoratif au bureau national de l'AFAC. Malgré les efforts déployés, le financement de cette initiative a diminué, ce qui constitue un obstacle important à la réalisation de cette action.</p> <p>Malgré cet obstacle, l'AFAC a pris des mesures pour aménager un jardin commémoratif sur le toit du CISEC. Cet espace sera un hommage aux FFADA+ et a été achevé à la fin de mai 2023.</p>
1.9; 6.1	<p>N°57</p> <p>Plaider en faveur d'une journée nationale des FFADA (le 5 mai est la journée nationale de sensibilisation et d'action pour les FF2EADA+, d'autres disent que le 4 octobre est la journée officielle de reconnaissance des FFADA).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de demande envoyée par le bureau de la présidente de l'AFAC au gouvernement concerné. • Déclaration d'une journée nationale des FFADA. 	<p>L'AFAC continue de plaider en faveur d'une reconnaissance nationale des FFADA+ par la désignation officielle d'une journée d'observation. Cette journée n'a toujours pas été reconnue au Canada.</p> <p>L'AFAC a mené plusieurs campagnes dans les médias sociaux à l'occasion de la Journée nationale de commémoration des FFADA+, notamment une campagne de deux semaines dans les médias sociaux à l'occasion de la Journée nationale de commémoration des FFADA+ (du 19 septembre au 4 octobre 2022).</p> <p>Le 4 octobre 2022, l'AFAC a organisé sa 19^e veille annuelle « Sœurs par l'esprit ». En partenariat avec la YWCA, l'AFAC a accueilli 55 membres de la YWCA de tout le pays dans son bureau national. Plus de 100 membres du personnel de l'AFAC, des membres de la YWCA, des familles et des membres de la communauté des FFADA+ et des alliés ont marché du bureau national de l'AFAC jusqu'à la colline du Parlement, où la veille a eu lieu.</p> <p>L'AFAC commémore la Journée nationale de sensibilisation aux femmes et filles autochtones disparues et assassinées, également connue sous le nom de Journée de la robe rouge, le 5 mai. À cette occasion, l'AFAC a organisé une table ronde nationale sur les FFADA+, parmi d'autres activités commémoratives. Ces activités ont été accompagnées d'une campagne dans les médias sociaux, du 1^{er} au 5 mai.</p>



SENSIBILISATION DU PUBLIC (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS

QUELQUES PROGRÈS

ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS

ACTION DÉJÀ RÉALISÉE

APPELS À LA JUSTICE #

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
1.2 (V); 1.9; 11.1	<p>N°58</p> <p>Plaider en faveur d'une participation pleine et entière de l'AFAC à la table de décision du gouvernement du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne nationale élaborée et mise en œuvre pour attirer l'attention sur l'absence des femmes autochtones aux tables de décision. • Continuez à plaider en faveur d'une voix et d'une présence égales à ces tables. 	<p>Au moyen de plusieurs communiqués de presse et de messages sur les médias sociaux, l'AFAC continue de plaider vigoureusement en faveur de l'inclusion des FF2ETDIG+ autochtones aux tables de décision.</p> <p>En outre, à la suite de notre dernière fiche d'évaluation, l'AFAC a participé à cinq tables fédérales, provinciales et territoriales au cours desquelles nous avons réitéré l'importance d'inclure les FF2ETDIG+ autochtones aux tables de prise de décision. Nous avons notamment participé à la COP 15, où nous avons organisé un événement parallèle au cours duquel nous avons insisté sur l'importance de faire entendre la voix des FF2ETDIG+ autochtones aux tables de décision.</p>
1.8; 1.9; 11.1	<p>N°59</p> <p>Augmenter le nombre d'inscriptions et de membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une campagne d'adhésion à l'échelle du Canada. • Une stratégie de communication de proximité et d'engagement a été élaborée pour que les membres restent en contact avec l'AFAC et soient informés du travail que nous accomplissons. 	<p>Suite à notre dernière fiche d'évaluation, l'AFAC a travaillé dur pour développer une nouvelle stratégie de médias sociaux afin de garder les membres connectés et informés sur le travail accompli par l'AFAC. L'élément central de cette stratégie est la création d'un contenu qui suscite l'inspiration et l'encouragement parmi les FF2ETDIG+. Ce faisant, l'AFAC espère susciter l'engagement de ses membres actuels et nouveaux, et ainsi augmenter le nombre de ses membres.</p> <p>Le bureau national de l'AFAC est <i>seulement</i> aussi fort que sa base et s'efforce donc d'accroître la capacité de communication et de ressources des APTM. En 2022, l'AFAC a élargi son équipe et créé une nouvelle équipe de renforcement des capacités, chargée de travailler avec les APTM pour les aider à renforcer leurs capacités administratives et à soutenir leur travail dans chaque région. L'équipe de renforcement des capacités a travaillé avec les APTM sur les finances, les communications et la rédaction de propositions.</p>



SENSIBILISATION DU PUBLIC (CONT.)

	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
PEU OU PAS DE PROGRÈS	N°60 Organiser un symposium en ligne sur les FFADA et les questions de sécurité humaine.	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un chemin critique. Organisation et accueil d'un symposium international. 	Cette action avait déjà été réalisée. En mars 2021, l'AFAC a accueilli un sommet international des Amériques sur la violence à l'égard des femmes autochtones (FFADA), auquel ont participé virtuellement plus de 1 000 personnes venues de l'ensemble des Amériques.
QUELQUES PROGRÈS	N°61 Développer l'interface de la carte Passage sécuritaire afin d'exploiter les données sur les FFADA.	<ul style="list-style-type: none"> L'interface de la carte Passages sécuritaire est terminée. Campagne nationale de « crowdsourcing » des données sur les FFADA pour alimenter la carte. 	Bien que l'action sur ce point ait déjà été menée à bien, après avoir établi l'interface cartographique de Passage sécuritaire en 2021, l'AFAC a continué à développer la plateforme et à la mettre à jour. Au cours de l'année écoulée, nous avons mis à jour notre plateforme Passage sécuritaire pour y inclure une carte des ressources, le soutien des aînés et des gardiens du savoir, ainsi que des trousseaux à outils et des ressources supplémentaires. Nous avons créé aussi un espace numérique pour honorer et commémorer les FFADA+, intitulé « Safe Passage Stories » [Histoires de passages sécuritaires].
ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS	N°62 Organiser une campagne de collecte de fonds pour les journalistes autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> Campagne créée pour collecter des fonds auprès de philanthropes et d'entreprises donatrices afin d'offrir des bourses à des étudiantes autochtones pour qu'elles poursuivent une carrière dans le journalisme. 	Nous avons organisé une table ronde sur le journalisme autochtone lors de notre Sommet des Amériques. L'AFAC continue de soutenir les journalistes autochtones en incluant leurs importantes contributions dans notre e magazine autochtone national. L'AFAC offre également des bourses générales pour les FF2ETDIG+ autochtones : <ul style="list-style-type: none"> bourse commémorative Michael Melancon-Koffend à l'intention des étudiantes; bourse commémorative Nellie Makokis Carlson à l'intention des étudiantes; bourse commémorative Helen Basset à l'intention des étudiantes (priorité aux étudiantes en droit).
ACTION DÉJÀ RÉALISÉE			
APPELS À LA JUSTICE #			



SENSIBILISATION DU PUBLIC (CONT.)

PEU OU PAS DE PROGRÈS
 QUELQUES PROGRÈS
 ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS
 ACTION DÉJÀ RÉALISÉE
 APPELS À LA JUSTICE #



	PRIORITÉS À COURT TERME	REPÈRES MESURABLES	PROGRÈS
<p>7.3; 1.9; 11.1; 15.8</p>	<p>N°63</p> <p>Suivre les cas nouveaux ou émergents de groupes de travail pluridisciplinaires (y compris le projet Passage sécuritaire).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mécanismes de surveillance des médias et des médias sociaux afin d'identifier les cas nouveaux et émergents de FFADA • Les nouveaux cas de FFADA sont signalés sur le site web de l'AFAC et dans les médias sociaux, et ajoutés à la base de données cartographique Passage sécuritaire. 	<p>Grâce à l'outil de cartographie de Passage sécuritaire, l'AFAC peut documenter les cas historiques et actuels de FFADA+. En 2022, l'outil de cartographie de Safe Passage a été mis à jour pour permettre aux familles de signaler les cas de FFADA+ et les espaces dangereux. Ce mécanisme permet à l'AFAC de continuer à identifier les nouveaux cas de FFADA+.</p> <p>Nous continuons également à suivre les cas de FFADA+ par l'intermédiaire des médias sociaux et à plaider en faveur des survivantes et leurs familles.</p>



MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION DE L'AFAC

Outre les actions mesurables et concrètes décrites dans notre plan d'action, l'AFAC a défini ses propres engagements en matière de mise en œuvre et de suivi.

PEU OU PAS DE PROGRÈS
 QUELQUES PROGRÈS
 ACTION ACHÉVÉE, PARTIELLEMENT ACHÉVÉE OU PROGRÈS SUBSTANTIELS RÉALISÉS
 ACTION DÉJÀ RÉALISÉE
 APPELS À LA JUSTICE #

ENGAGEMENT	PROGRÈS
<p>N°64</p> <p>Assurer la mise en œuvre de chaque action le plus rapidement possible.</p>	<p>Nombre de nos actions nécessitent un travail continu. Cela dit, l'AFAC a constaté des progrès substantiels ou l'achèvement complet de 50 actions.</p> <p>L'AFAC a ajouté 16 actions qui n'ont pas ou peu progressé et qui nécessiteront un travail continu à l'avenir.</p>
<p>N°65</p> <p>Faire un rapport annuel, et plus fréquemment si nécessaire, pour souligner les progrès accomplis, le travail qui reste à faire et les prochaines étapes à franchir.</p>	<p>Le 3 juin 2022, l'AFAC a publié ses premiers tableaux de bord annuels qui rendent compte de ses progrès.</p> <p>Pendant les 16 jours d'activisme, du 25 novembre au 10 décembre 2022, nous avons décrit certaines des actions entreprises par l'AFAC.</p>
<p>N°66</p> <p>Rechercher immédiatement et activement le financement nécessaire à la mise en œuvre de ce plan par le biais des contributions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de donateurs privés et d'entreprises; • des ministères fédéraux; • des ministères de gouvernements 	<p>Depuis la publication de « Nos appels, nos actions », l'AFAC a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établi des partenariats avec plus de 20 donateurs privés et entreprises; • reçu le financement de plus de 40 projets et programmes par l'intermédiaire du gouvernement fédéral (Services aux Autochtones Canada, Développement économique et social Canada, Femmes et Égalité des genres Canada, etc.) et près de 50 propositions sont toujours en attente d'une décision.



ANALYSE GLOBALE ET PROCHAINES ÉTAPES

Depuis la publication de *Nos appels, nos actions*, en juin 2021, l'AFAC s'est engagée à répondre aux 231 appels à la justice. Alors que notre première année s'est concentrée sur la réponse et la mise en œuvre des appels à la justice en matière de santé et sur le renforcement des capacités organisationnelles, notre deuxième année d'action a porté sur tous les domaines d'action, avec des progrès considérables réalisés dans le domaine de la justice et de la sécurité humaine. Au cours de l'année écoulée, l'AFAC a reçu des fonds qui lui ont permis de mettre en place une unité FFADA+, ce qui nous a permis de progresser davantage dans la réalisation de bon nombre des actions restantes. L'AFAC a également poursuivi son travail avec les APTM en menant des recherches cruciales, en s'engageant dans des actions de plaidoyer sur le terrain et en développant du matériel d'éducation publique essentiel.

Au cours de l'année écoulée, l'AFAC a réalisé d'énormes progrès dans l'amélioration de son site Web Passage sécuritaire, en rendant la ressource plus conviviale pour la communauté et plus respectueuse des traumatismes. Passage sécuritaire est une initiative communautaire, qui tient compte des traumatismes subis et centrée sur les survivantes, qui suit les cas de FFADA+. Récemment, nous avons ajouté des ressources supplémentaires à Passage sécuritaire pour suivre les préoccupations de sécurité actuelles et fournir des ressources de sécurité basées sur les distinctions. L'AFAC a récemment reçu des fonds supplémentaires et a deux propositions plus importantes pour poursuivre et développer notre plateforme Passage sécuritaire.

L'AFAC a continué d'offrir des programmes dans ses pavillons de résilience sur les territoires algonquin (Québec) et abénaquis (Nouveau-Brunswick). Par l'entremise des pavillons de résilience, l'AFAC offre des services essentiels de guérison et de navigation dirigés par des aînées, en personne et en ligne, aux FF2ETDIG+ autochtones. Au cours de l'année écoulée, l'AFAC a accueilli plus de 2 500 participantes à des ateliers en ligne dirigés par des aînées, et plus de 700 FF2ETDIG+ autochtones ont fréquenté en personne nos deux pavillons de résilience. Nous sommes actuellement à la recherche d'opportunités pour développer les activités des pavillons afin d'accueillir davantage d'ateliers en personne et en ligne dirigés par des aînées. L'AFAC a également travaillé en étroite collaboration avec les APTM pour élaborer des propositions de financement afin d'étendre le réseau des pavillons de résilience à travers le Canada. Depuis notre dernier bilan, nous avons soumis 15 propositions de financement pour les pavillons de résilience, dont sept ont été approuvées. L'AFAC prévoit de continuer à développer et à étendre le modèle des pavillons de résilience dans chaque province et territoire au cours des prochaines années.

En 2022, l'AFAC et Développement économique et social Canada (DESC) ont conclu un accord pluriannuel qui permettra à l'AFAC de mettre en relation les FF2ETDIG+ autochtones avec des opportunités d'apprentissage. Le Programme national d'apprentissage soutient actuellement 39 métiers du Sceau rouge dans les secteurs de la construction et de la fabrication et a atteint plus



ANALYSE GLOBALE ET PROCHAINES ÉTAPES

de 2 600 petites et moyennes entreprises dans l'ensemble du Canada. Par le biais du Programme national d'apprentissage, l'AFAC s'engage activement dans l'autonomisation économique des FF2ETDIG+ autochtones. Ce programme sera essentiel non seulement pour augmenter le nombre d'apprenties dans les métiers spécialisés au Canada et pour offrir aux FF2ETDIG+ autochtones un meilleur bien-être financier, mais aussi pour aider les petites et moyennes entreprises à renforcer leurs connaissances et leurs capacités à maintenir des espaces de travail sécuritaires, culturellement compétents et tenant compte des traumatismes subis.

En réponse à notre plan d'action, l'AFAC a mis en œuvre la totalité des actions ou a réalisé des progrès substantiels relativement à 50 actions, a réalisé quelques progrès sur 13 autres actions et n'a réalisé que peu ou pas de progrès sur trois actions. Dans notre précédente fiche d'évaluation, nous avons indiqué que nous avons progressé sur 85 % de nos actions. Cette année, nous sommes ravis d'annoncer que **PLUS DE 9 %** de nos actions ont progressé. Tout au long du tableau de bord de cette année, nous avons également mis en évidence cinq actions qui étaient achevées dans le tableau de bord de l'année dernière; alors que d'autres actions avaient été marquées comme achevées ou partiellement achevées dans notre tableau de bord précédent, il a été déterminé que bon nombre de ces actions nécessiteront un travail continu. Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis la publication de notre fiche d'évaluation, nous avons réalisé des progrès notables pour tenir compte des voies de la violence et mettre fin au génocide des FFADA+, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire.

L'AFAC s'engage à poursuivre son travail pour mettre en œuvre et achever chaque action décrite dans *Nos appels, nos actions*. Notre plan d'action représente une approche holistique, décolonisée et tenant compte des traumatismes pour faire respecter les droits des FF2ETDIG+ autochtones. L'AFAC s'engage à poursuivre son action pour assurer la sécurité, l'indépendance et l'autodétermination des FF2ETDIG+ autochtones dans tout le Canada.





FICHE D'ÉVALUATION ANNUELLE

DU PLAN D'ACTION FFADA+ DE L'AFAC

RAPPORT ANNUEL DÉCRIVANT LES **PROGRÈS RÉALISÉS PAR L'AFAC**
DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRIS DANS NOTRE

PLAN D'ACTION RELATIF AUX

FFADA+

— 2022-23 —



L'Association des femmes autochtones du Canada

Native Women's Association of Canada